

AIDE Fondation ARC EXCEPTIONNELLE - COVID19 Fin de thèse et post-doctorants 2020

Site de soumission : <http://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Contact : suivi-ai@fondation-arc.org

Date limite de saisie en ligne pour :

28 juillet 2020 avant 13h

1. Contexte et objectifs

La pandémie COVID-19 a perturbé le déroulement des actions de la Fondation ARC pour la recherche sur le Cancer et l'avancée des programmes de recherche qu'elle soutient. Dans ce contexte exceptionnel, la Fondation ARC s'engage auprès des acteurs de la recherche en cancérologie, qu'ils soient étudiants ou chercheurs confirmés.

Chaque année, la Fondation ARC soutient des projets de recherche ambitieux et originaux dans le cadre de ses appels à projets « Aides Individuelles jeunes chercheurs ». La Fondation ARC lance une aide exceptionnelle pour les jeunes chercheurs qu'elle finance et qui ont subi des retards en raison de la crise sanitaire induite par le SARS-CoV-2. L'objectif est de permettre à ces jeunes chercheurs de finaliser leur projet.

Les candidats éligibles devront justifier d'un financement en cours ou accordé par la Fondation ARC (cf. critères d'éligibilité et de recevabilité). Les demandes de prolongations de soutien financier devront expliquer en quoi la crise sanitaire due au SARS-CoV-2 a perturbé l'avancée du projet de recherche.

2. Soutien proposé par la Fondation ARC

Le soutien est ouvert aux jeunes chercheurs financés par la Fondation ARC dont le projet de recherche, du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, a subi des retards conséquents empêchant la finalisation des travaux et, dans le cas des contrats doctoraux, la soutenance de la thèse dans les délais initialement prévus.

Aide pour les doctorants en 4^{ème} année de thèse

Critères de recevabilité

Les jeunes chercheurs éligibles à une demande de prolongation sont :

- Les étudiants en cours de financement de 4^{ème} année de thèse par la Fondation ARC (lauréats AAP « fin de thèse- DOC4 » 2019) n'ayant pas encore soutenu leur thèse de doctorat à la date du 30 juin 2020 et ne pouvant pas soutenir leur thèse avant la date de fin de contrat initial.
- Les étudiants lauréats d'un financement de 4^{ème} année de thèse lors de la session de printemps 2020 (lauréats AAP « fin de thèse DOC4 » 2020) ayant demandé un soutien de 6 mois et souhaitant étendre la durée du soutien demandé initialement.

Modalités de financement

- Durée de la prolongation : entre 1 et 6 mois maximum non renouvelable.
- Prolongation des contrats aux mêmes conditions salariales que le contrat en cours.
- Employeur : l'organisme gestionnaire renseigné dans la demande doit être le même établissement que celui qui gère le contrat en cours. La prolongation du soutien par la Fondation ARC, si accordée, est sous réserve de l'acceptation de la prise en charge du contrat de travail par l'organisme employeur.
- Prise d'effet de la prolongation :
 - o Pour les doctorants déjà en cours de financement, la date de prise d'effet doit faire suite au contrat en cours et sera au plus tôt à partir du 1^{er} Juillet 2020.
 - o Pour les lauréats d'un financement d'une 4^{ème} année de thèse de la session de printemps 2020, la prolongation, si accordée, prendra effet à la suite à la date de fin de la subvention initiale de 6 mois.

Aide pour les post-doctorants

Critères de recevabilité

Les jeunes chercheurs éligibles à une demande de prolongation sont :

- Les post-doctorants en cours de financement par la Fondation ARC ayant une date de fin de contrat comprise entre le 31 Aout 2020 et le 30 Juin 2021.

Modalités de financement

- Durée de la prolongation : entre 1 et 6 mois maximum non renouvelable.
- Prolongation des contrats aux mêmes conditions salariales que le contrat en cours.
- Employeur : l'organisme gestionnaire renseigné dans la demande doit être le même établissement que celui qui gère le contrat en cours. La prolongation du soutien par la Fondation ARC, si accordée, est sous réserve de l'acceptation de la prise en charge du contrat de travail par l'organisme employeur.
- Prise d'effet de la prolongation à la suite du contrat en cours entre le 1er septembre 2020 et le 1er juillet 2021.

Tout changement de situation administrative ou de thématique intervenant pendant la période de financement devra être notifié à la Fondation ARC dans les meilleurs délais par email à l'adresse : suivi-ai@fondation-arc.org (exemple : recrutement par un organisme, abandon du projet...).

3. Expertise et sélection des projets

La demande peut être rédigée en français ou en anglais et doit être présentée au nom d'un seul porteur de projet, qui sera le jeune chercheur en cours de financement ou ayant obtenu un financement de la Fondation ARC.

Les dossiers doivent être complets et soumis dans les délais, en ligne sur <http://appelsaprojets.fondation-arc.org>.

Les dossiers non complets ou ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas pris en compte.

Critères d'expertise et de décision :

L'acceptation de la prolongation et la durée accordée seront soumises à expertise.

Les durées de prolongations demandée, si elles sont supérieures à l'arrêt de l'activité devront être justifiées par les besoins expérimentaux

L'expertise des demandes de prolongations sera réalisée par :

- Des membres des instances scientifiques de la Fondation ARC et/ou des experts extérieurs ;
- Le Conseil Scientifique de la Fondation ARC qui, au vu des expertises réalisées, émettra ses recommandations pour vote des financements par le conseil d'administration de la Fondation ARC.

En fonction du nombre de demandes de prolongation reçues, la Fondation ARC se réserve le droit de diminuer les durées accordées.

Dans le cas des doctorants, les demandes de prolongation avec une date de prise d'effet postérieure à la nouvelle date de soutenance de thèse ne sont pas éligibles.

Tout dossier de candidature sera expertisé en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts établis par la Fondation ARC.

Les critères d'expertise sont :

- Le respect des critères d'éligibilité et de recevabilité.
- La justification de la demande de prolongation : description du projet de recherche en cours, de l'avancée des travaux et détail du retard pris en raison de la situation sanitaire, échéancier des travaux sur la période de prolongation demandée.
- Le soutien de la demande par le responsable d'encadrement du jeune chercheur : une lettre de soutien de l'encadrant du demandeur, co-signée par le responsable de l'équipe si différent doit obligatoirement être jointe au dossier (.pdf), appuyer la demande et justifier la durée de la prolongation demandée.

4. Calendrier de l'aide exceptionnelle :

- Lancement de l'appel à projets : 07 juillet 2020
- Date limite de dépôt des dossiers : 28 juillet 2020 à 13h00
- Expertise des projets : Aout 2020
- Information des candidats sur les expertises : mi-Septembre 2020
- Décision de financement par la Fondation ARC et notification des résultats : Fin octobre 2020

5. Modalités de soumission

Le dossier de candidature, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet, devra être établi suivant la présente notice et rempli sur la plateforme Internet de la Fondation ARC accessible à l'adresse suivante :

<http://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Les vérifications d'erreurs sur la saisie des champs sont calculées au moment de la soumission finale du dossier

Le dossier de candidature ne sera pris en compte qu'une fois soumis par le candidat.

A la soumission finale, un accusé de réception email sera adressé au candidat.

Tant que l'appel à projet n'est pas clos, il est possible de revenir sur un dossier soumis pour le modifier autant de fois que nécessaire. Il est important de resoumettre le dossier après modifications pour sa validation.

Attention, après la clôture de l'appel à projets, le dossier ne peut plus être modifié.

Cependant, jusqu'à la date de la décision de financement par la Fondation ARC, le candidat a la possibilité de compléter son dossier en y ajoutant sous forme d'annexes les documents suivants :

- Obtention d'un financement concomitant d'un autre organisme.
- Toute pièce justificative pouvant appuyer la demande

Pour toute information complémentaire concernant les critères de l'appel à projets :

suivi-ai@fondation-arc.org

Pour toute information concernant le dépôt des candidatures sur internet :

contactAAP@fondation-arc.org

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

A saisir sur internet : <http://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Le dossier peut être rédigé en anglais. Le nombre de caractères indiqués ci-dessous est un nombre maximum, espaces non compris.

* Informations obligatoires pour la validation du dossier de candidature

Etape : Candidat

Informations sur le candidat

- Nom et prénom du porteur*, Date de naissance et nationalité*
- Coordonnées (adresse, email de contact pendant la durée du financement, email secondaire et téléphone) *
- Numéro ORCID¹ du porteur, Affiliation et statut du porteur*

Etape : Formation

Informations sur la situation du candidat

- Informations sur le doctorat pour les demandeurs en cours de thèse* : date de début de thèse, date d'obtention initialement prévue, nouvelle date d'obtention prévue pour la thèse, directeur de thèse, école doctorale, université d'inscription
Attention toutes les informations doivent être renseignées. En cas d'informations incomplètes, il ne sera pas possible d'étudier la demande de prolongation. Pour les candidats lauréats d'un financement de la Fondation ARC pour une 4^{ème} année de thèse en 2020, merci d'indiquer si vous êtes éligible à une demande d'extension de financement de thèse par le ministère.
- Informations sur le postdoctorat* : date de début et de fin de contrat prévu. La date de fin de contrat doit être comprise entre le 31 Aout 2020 et le 30 juin 2021.

Laboratoire actuel du candidat* :

- Nom de l'établissement – adresse – direction (nom prénom).
- Nom du laboratoire (Unité ou service ou laboratoire ou département...) – adresse – direction
- Etablissement de tutelle pour les laboratoires en France : Unité INSERM et/ou CNRS et/ou Faculté et/ou autres tutelles.
- Equipe et responsable de l'équipe (nom, titre, statut, affiliation, email, tél).
- Responsable d'encadrement du jeune chercheur (nom, titre, statut, affiliation, email, tél).

Etape : Demande de prolongation

Informations sur le financement/prolongation demandée*

- Type, durée, date de prise d'effet souhaitée, date initiale de fin de contrat
- Informations sur l'organisme gestionnaire

Etape : Projet scientifique

- Identification scientifique* : thématiques et disciplines associées au projet de recherche (1 à 5 disciplines ordonnées par ordre décroissant d'importance, discipline la plus pertinente en premier)
- Projet scientifique – demande de prolongation* : titre du projet scientifique, résumé du projet scientifique (2000 caractères), description de l'avancée des travaux (5000 caractères), description du retard/complications pris en raison de la crise sanitaire sur les travaux en cours (5000 caractères) ; Justification de la durée de prolongation demandée et échéancier simple des travaux prévus sur la période de prolongation (5000 caractères)
- Publications scientifiques en lien avec le projet financé (publiées, acceptées, en révision ou soumises)

¹ Pour plus d'information voir : <https://orcid.org>

Etape : Pièces jointes (les fichiers doivent être au format pdf d'une taille inférieure à 5 Mo)

- Lettre de soutien pour la demande de prolongation du responsable d'encadrement du jeune chercheur, co-signée par le responsable de l'équipe si différent*
- Autres documents utiles à l'évaluation de la demande : maximum 3 documents (jusqu'à 4 documents pour les post-doctorants)
 - Par exemple: - Lettre de soutien du directeur de laboratoire, d'équipe ou d'institut - - Lettre officiel de l'institut, l'université limitant l'accès aux locaux - Justificatif de suspension d'activité de certaines plateformes (analyses, microscopie, etc.) - Justificatif d'arrêt des essais cliniques
 - Pour les doctorants ; Avis favorable de l'école doctorale pour la prolongation ; dernier rapport du comité de thèse

Validation finale du dossier (soumission) *Attention : La candidature ne sera pas enregistrée tant que le dossier n'est pas soumis par le candidat.*